

L'an deux mil quinze, le 18 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 10/12/2015.

Étaient présents : F. BAHU, A. CANAL, Y. COLIN, C. CORBIERE, R. DENIEL, F. DROUIN-GAYRAL, J. HUBERT, A. LEBAIN, C. LEPAROUX, Y. MELLET, V. MUSSARD, H. RIALLAND, P. ROUSSEL.

Étaient absents excusés : G. RENAUD.

Mme C. CORBIERE a été élue secrétaire

N° 2015-10-01

MODIFICATION DES STATUTS DU BASSIN VERSANT DE LA CHERE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère (SMABVC) concernant un projet de révision partielle des statuts.

Les modifications portent sur l'adresse du siège administratif suite au déménagement du syndicat de Derval à Châteaubriant et sur la participation de la Communauté de Communes du pays de Redon en substitution des communes adhérentes (Pierric, Conquereuil, Guéméné-Penfao).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet de révision partielle des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère sur les modifications indiquées ci-dessus.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2015-10-02

MODIFICATION REFERENT COMMUNAL COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DE CHARGES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le référent communal actuel (F. DROUIN-GAYRAL) siégeant à la commission locale de transfert de charges de la communauté de Communes Moyenne Vilaine et Semnon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne, nouveau référent communal à la commission locale de transfert de charges de la communauté de Communes Moyenne Vilaine et Semnon :
. M. Yvon MELLET, domicilié « 1 rue du Prieuré » 35620 TEILLAY.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2015-10-03

REMPLACEMENT DELEGUE
A L'ASSOCIATION DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

Suite à la démission de Vanessa MICHEL, conseillère municipale, il est demandé au Conseil Municipal de proposer un nouveau délégué-suppléant chargé de siéger à l'Association du pays des Vallons de Vilaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- propose de désigner délégué-suppléant à l'association du Pays des Vallons de Vilaine :
. Yves COLIN, domicilié « 1 bis rue du Manoir » 35620 TEILLAY.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2015-10-04

REMPLACEMENT MEMBRES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de Vanessa MICHEL, conseillère municipale, il est proposé de désigner de nouveaux membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour faire partie des commissions suivantes :

- Commission Finances : Gérard RENAUD,
- Commission Communication : Chrystèle LEPAROUX,
- Comité de pilotage « maison associative » : Vincent MUSSARD.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2015-10-05

ACQUISITION DE DEUX DEFIBRILATEURS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Frédéric BAHU et Vincent MUSSARD étaient mandatés pour consulter plusieurs fournisseurs de défibrillateurs automatiques en vue d'équiper de ces appareils deux sites plus particulièrement à risques sur la commune, à savoir la salle multifonctions et les abords de l'école et du plateau sportif.

Après avoir comparé la qualité, les prix, les garanties de divers produits, Frédéric BAHU et Vincent MUSSARD font la proposition d'acquérir deux défibrillateurs auprès de la société NOVODILA de marque SAMARITAN PAD pour un montant de 3 613 € H.T. et proposent que soient dispensée auprès des présidents d'association et de potentiels utilisateurs une formation à l'utilisation de ces appareils pour un montant de 246,50 € HT.

Après avoir entendu les arguments de Frédéric BAHU et Vincent MUSSARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir deux défibrillateurs automatiques auprès de la **société NOVODILA pour un montant de 3 613 € HT,**
- dit que la dépense de 3 613 € HT sera payée à la section investissement du budget communal au **C/ 2188-33,**
- retient une séance de formation pour un montant de 246,50 € HT.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2015-10-06

ACCEPTATION DONS
ASSOCIATIONS « Bal à Papa » et « T'es Dansant »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les associations « Bal à Papa » et « T'es Dansant » souhaitent participer à hauteur de 750 € chacune, à l'acquisition de défibrillateurs automatiques dont un sera installé sur le site de la salle multifonctions où ont lieu les bals.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte des associations « Bal à Papa » et « T'es dansant » les deux dons de 750 €.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2015-10-07

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 5
BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après délibération décide les modifications budgétaires suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses

. C/ 2041582-21 – Travaux Effacement des réseaux	+ 1 €,
. C/ 2315-14 – Travaux voirie :	+ 9 500 €,
. C/ 020 – Dépenses imprévues	- 9 501 €.